



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 9 juillet 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-07-150 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018

2018-07-151 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a sept (7) personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juin dernier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.4 Demande de dérogation mineure – Michael Smith – matricule 0592 77 2155

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Michael Smith pour sa propriété avec matricule 0592 77 2155;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de pouvoir démolir et reconstruire le chalet à exactement le même endroit sur sa propriété, qui est un emplacement dérogoire;

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe dans la rive;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte pente présente partout sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE reconstruire le bâtiment de l'autre côté du chemin Bulldozer nécessiterait la coupe de plusieurs arbres qui retiennent le sol en forte pente;

CONSIDÉRANT QUE le recul de la propriété en avant du chemin privé serait encore dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE l'on ne peut déplacer la propriété sur le chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2018-07-152

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure demandée par M. Michael Smith pour sa propriété avec matricule 0592 77 2155, pour la démolition et la reconstruction telles que décrites ci-haut.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 13 juin dernier.

7.2 Lavage des bacs au site central de déchets

CONSIDÉRANT QUE les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs une ou deux fois par année pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites;

CONSIDÉRANT QU'avec les quelques chaleurs excessives cet été, les odeurs sont pires que jamais et il serait bénéfique de faire le lavage bientôt, et possiblement le refaire à l'automne si cela s'avère nécessaire;

2018-07-153

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets maintenant et encore une deuxième fois à l'automne, si cela s'avère nécessaire, et que les bacs soient très bien rincés après les nettoyages.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7.3 Embauche d'un préposé à la protection de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et que la municipalité n'a pu retrouver d'étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement cet été;

CONSIDÉRANT QUE le préposé au poste de lavage de bateaux, M. Patrick Cavalli, a accepté de combler ce poste pour l'été 2018 au taux horaire de 13.00\$;

CONSIDÉRANT QUE le kilométrage de M. Cavalli sera payé sur présentation de pièces justificatives et est de l'ordre de 0,50 \$ / kilomètre;

2018-07-154 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de M. Patrick Cavalli pour l'été 2018 aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 26 juin.

8.2 Peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que les lignes de rue soient complètement peinturées cette année, sauf les flèches;

2018-07-155 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de peinture des lignes de rue, sauf les flèches.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux de peinture des lignes de rue, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2018.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 127,171.01\$ et les salaires s'élèvent à 12,922.11\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 140,093.12\$.

2018-07-156 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 74,593.98\$;

2018-07-157 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 9 juillet dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (2^e trimestre)

2018-07-158 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 2^e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2017.11 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Mandat visant la gestion de la Tourbière de Marlinton

CONSIDÉRANT QUE Conservation de la nature Canada, section Québec est propriétaire de la Tourbière de Marlinton située sur l'immeuble désigné comme étant le lot 5 417 063 du cadastre du Québec dans la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le 6 avril 1992, le Propriétaire a convenu d'un bail avec Conservation ElliAndress inc., par lequel il confiait la gestion de la Tourbière à Conservation ElliAndress inc.;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 12 décembre 2016 la Municipalité d'Ogden est locataire de la Tourbière et s'engage à respecter les conditions du Bail initial;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.08 du Bail initial, la Municipalité est responsable des lieux loués;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère opportun de mandater la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE), organisme à but non lucratif et de lui confier la gestion de la Tourbière et que SCENE s'engage à effectuer la gestion de la Tourbière en conformité au Bail initial;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont intérêt à convenir d'une entente visant le mandat par lequel la Municipalité confie la gestion de la Tourbière afin d'assurer la conservation de cette réserve naturelle;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut confier à toute personne l'organisation et la gestion d'activités relatives à la protection de l'environnement tel que précisé par les articles 7.1, 93 et 94 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 7.01 du Bail initial, le Propriétaire a consenti à la conclusion du mandat de gestion, tel que confirmé dans la lettre datée le 13 juin 2018;

2018-07-159 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden mandate SCENE afin que celle-ci assure pour la Municipalité, la gestion, l'aménagement et l'animation de la Tourbière située sur l'immeuble désigné comme étant le lot 5 417 063 du cadastre du Québec dans la municipalité d'Ogden.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de mandat avec SCENE pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10.2 Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de renouvellement du contrat de service pour le photocopieur de Mégaburo, avec une légère augmentation de 0.0007\$ par photocopie avec encre noir et de 0.0050\$ par photocopie couleur;

2018-07-160 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte le renouvellement du contrat de service pour le photocopieur tel que mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Atelier en mycologie

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un atelier en mycologie aura lieu le 22 août 2018 à l'hôtel de ville d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cet atelier sera offert gratuitement aux résidents d'Ogden (prix de 10\$ pour les non-résidents) et que le prix chargé par l'instructeur est de 250\$;

2018-07-161 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 250\$ pour l'instructeur qui donnera l'atelier le 22 août 2018.

ADOPTÉE

11.2 Cours de Taïchi ou QiGong

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des cours de Taïchi ou de QiGong seront offerts au mois de septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces cours seront offerts gratuitement aux résidents d'Ogden et que le prix chargé par l'instructeur est de 85\$ par heure;

2018-07-162 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 85\$ par heure, donc un montant maximal de 170\$ par cours, pour l'instructeur qui donnera les cours de Taïchi ou QiGong en septembre 2018.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Adoption du plan de sécurité civile révisé

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Ogden désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le plan de sécurité civile de Ogden a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que le plan soit mis à jour et révisé périodiquement et que le comité a procédé à la *révision* complète du plan en 2018;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau plan a été produit et transmis aux détenteurs prévus et que de nouveaux fascicules opérationnels ont été produits et distribués aux membres de l'OMSC;

2018-07-163 **Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le plan de sécurité civile révisé de la municipalité d'Ogden soit adopté.

QUE le nouveau plan révisé ou extraits du plan sera distribué aux destinataires prévus.

QUE copie de la résolution soit acheminée à madame Catherine Otis, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉE

12.2 Nomination du représentant pour Ogden au Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le représentant sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead pour la municipalité d'Ogden est M. Jean R. Roy;

CONSIDÉRANT QUE le siège détenu présentement par M. Jean R. Roy devient vacant en 2018 et le conseil doit maintenant nommer une personne pour combler ce poste qui a un mandat de deux (2) ans;

2018-07-164 **Il est proposé par** madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. Jean R. Roy comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Dépôt – Projet de règlement n° 2018.10 d'amendement au règlement n° 2008.03 en matière de contrôle et de soin des animaux

Madame la conseillère Lise Rousseau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement n° 2008.03 en matière de contrôle et de soin des animaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement n° 2008.03 afin de restreindre les périodes quand les chiens peuvent être attachés dehors et de spécifier les enclos permis pour chiens.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Claudette Dupras dépose donc ce projet de règlement conformément à l'article 445 du Code Municipal, et copie est aussi remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Violette a mentionné qu'il a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est le 18 juin et que tout continue de bien aller.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Violette a assisté à la rencontre des maires à la MRC le 20 juin. Quelques sujets discutés étaient la Corporation de Ski et Golf du Mont Orford et les Municipalités Fleurons du Québec. Il a aussi mentionné le nouveau dépliant « Perds pas les pédales » émis par la MRC.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Packard voulait savoir l'emplacement approuvé par le conseil pour le panneau du comité du patrimoine. M. Violette lui a indiqué que l'emplacement était marqué par les piquets situés présentement dehors devant l'hôtel de ville. Mme Lemire a demandé ce que les panneaux vont dire, et cela lui a été expliqué par des membres du comité du patrimoine. Mme Poirier a demandé si le parc Weir chargeait des frais de location pour l'utilisation du parc. M. Violette lui a répondu que non. Mme Poirier a demandé si des tables plus étroites pourraient être achetées pour l'hôtel de ville. Le comité de loisirs fera des recherches à cet égard et fera une recommandation au conseil. Mme Poirier a aussi mentionné que des gens du parc Weir viennent laisser leurs poissons au site central de déchets. M. Violette lui a expliqué que c'est difficile de savoir qui fait cela car il n'y a pas toujours quelqu'un au site central. M. Danton a demandé de quelle année date la maison qui sera démolie, tel que mentionné au point 6.4. La directrice générale lui a répondu qu'elle date de 1954. M. Danton a aussi demandé pourquoi les gros bateaux paient la même tarification pour la mise à l'eau que les petits bateaux et voiliers. La municipalité va vérifier cela. M. Danton a demandé des détails sur le projet de règlement sur les animaux qui a été déposé, et une copie du projet de règlement lui a été remise.

2018-07-165 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 36 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.